



PARIS
PEACE
FORUM
de PARIS
sur la PAIX



SOMMET
POUR L'ACTION
SUR L'IA

APPEL A PROJETS IA Règlement et directives

Le 03 septembre, le Forum de Paris sur la Paix lance un Appel à projets ciblé sur l'IA afin d'encourager l'utilisation de l'IA pour le bien commun en soutien au Sommet pour l'action sur l'IA qui se tiendra à Paris les 10 et 11 février 2025.

Les candidatures sont acceptées jusqu'au **07 octobre 2024 à 23 h 59, heure de Paris**. Jusqu'à **50 projets** seront sélectionnés pour participer au Sommet.

ARTICLE 1 – CONTEXTE ET OBJECTIF

Dans le prolongement des sommets organisés au Royaume-Uni et en Corée du Sud, la France organise [son Sommet pour l'action sur l'IA](#) les 10 et 11 février 2025, réunissant des responsables politiques, des entreprises et des membres de la société civile.

Depuis sa création en 2018, le Forum de Paris sur la Paix organise chaque année un Appel à projets qui vise à identifier et à soutenir des projets du Nord et du Sud qui font progresser le bien commun et renforcent la gouvernance mondiale. Dans le cadre du Sommet pour l'action sur l'IA, le Forum de Paris sur la Paix organise un Appel à projets IA afin d'encourager l'utilisation de l'IA pour le bien commun, visant à sélectionner les meilleurs et plus utiles projets à travers le monde du monde entier et à les présenter lors de l'événement.

En alignant le Sommet pour l'action sur l'IA et le Forum de Paris sur la Paix, cet effort conjoint vise à accélérer le développement et le déploiement responsables des technologies de l'IA qui améliorent la vie des gens dans le monde entier. Cette collaboration vise à mettre en lumière des projets et des initiatives innovants qui peuvent exploiter la puissance de l'intelligence artificielle pour relever des défis mondiaux et servir le bien commun.

L'Appel à projets IA offre une plateforme aux parties prenantes de divers horizons – y compris la société civile, les gouvernements, les entreprises, les universités et le secteur de la tech – pour soumettre leurs projets.

Les organisations intéressées sont invitées à soumettre leurs projets dans cinq domaines thématiques et leurs sous-thèmes :

- **Confiance : Démocratie, information, sécurité et sûreté**
 - Lutte contre la désinformation
 - Renforcement de l'accès du public à l'information
 - Inclusion numérique et accessibilité
 - Sécurité, transparence et responsabilité
- **L'IA pour l'intérêt général et les Objectifs du Développement Durable (ODD)**
 - Durabilité environnementale
 - L'IA pour l'action climatique
 - Agriculture et systèmes alimentaires
 - Nutrition
 - Santé mondiale, coopération scientifique
 - Education
 - Genre
- **Travail et bien-être**
 - L'IA inclusive et équitable
 - Diffusion des gains de productivité
 - Défense des travailleurs de l'IA
- **Gouvernance, éthique, responsabilité et réponse aux crises**
 - Gouvernance globale de l'IA
 - L'IA éthique, encadrement et transparence des algorithmes
 - L'IA au service de l'alerte précoce et la gestion des catastrophes
 - Action humanitaire
 - Gestion des crises et prévention des conflits
- **Culture**
 - Diffusion des outils créatifs
 - Protection des droits d'auteur

ARTICLE 2 – OFFRE AUX PROJETS SELECTIONNES

Les projets ou initiatives sélectionnés seront invités au Sommet pour l'action sur l'IA et recevront le label projet sélectionné du Forum de Paris sur la Paix.

Le Sommet pour l'action sur l'IA sera une occasion unique pour les porteurs de projet sélectionnés de :

1. Bénéficier d'une visibilité et d'une exposition internationale en participant activement à cet événement international à travers un stand dédié ;
2. Rencontrer et échanger avec la communauté de l'IA et partagez vos idées avec des experts et des décideurs du domaine ;
3. Rejoignez la communauté des innovateurs de l'IA au service du bien commun et la communauté grandissante des projets du Forum de Paris pour la Paix.

Veillez consulter le [site internet du Forum de Paris sur la Paix](#) pour plus d'informations sur l'Appel à projets IA et le [site internet du Sommet pour l'action sur l'IA](#) pour plus d'informations sur les autres activités liées à l'événement.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Les candidatures soumises dans le cadre du présent Appel à projets IA doivent impérativement remplir les **sept conditions suivantes**, qui doivent être entendues comme étant **cumulatives** :

- Être présenté par une **organisation** et non un individu. Cette condition est entendue au sens large et comprend les États ou gouvernements, les gouvernements locaux ou régionaux, les organisations parlementaires, les organisations internationales, les organisations à but non lucratif, les organisations du secteur privé, les agences ou banques de développement, les organisations philanthropiques, les médias, les organisations religieuses, les syndicats ou organisations professionnelles, les *think tanks*, les universités ou instituts de recherche.
- Être porté par **au moins deux personnes** qui s'engagent à préparer la participation du projet et à le présenter pendant la durée du Sommet (du 10 au 11 février 2025).
- **Démontrer l'utilisation de l'IA pour le bien commun et s'aligner sur l'une des thématiques prioritaires** de l'Appel à projets IA et le Sommet pour l'action sur l'IA (voir ci-dessus).
- Présenter un certain **niveau d'avancement** : être au minimum en phase pilote et pas seulement en phase de conception ou de démarrage.

- **Impliquer une action concrète, tangible et distincte**, ce qui exclut notamment : Les recherches ou travaux universitaires présentant des idées sans plan de mise en œuvre ; les cadres généraux ou les programmes organisationnels plutôt que les projets concrets.
- **Avoir une dimension internationale**, ou du moins, s'il s'agit d'une initiative locale ou nationale, impliquer des acteurs ou des ressources d'autres pays, et avoir des perspectives crédibles d'actions internationales.
- **Ne pas postuler dans le but de demander un financement** auprès du Forum de Paris sur la Paix ou du Sommet pour l'action sur l'IA.

LES INITIATIVES SUIVANTES NE SONT PAS CONSIDÉRÉES COMME ÉLIGIBLES À L'APPEL À PROJETS :

- Les recherches ou travaux universitaires sans mise en œuvre concrète.
- Les initiatives au stade embryonnaire ou dont la mise en œuvre prochaine semble irréaliste.
- La présentation d'un programme global ne mettant pas en lumière une solution concrète ou encore les campagnes générales de levée de fonds.

Le Comité de sélection se réserve le droit de considérer comme irrecevable toute demande qu'il estime ne pas être conforme à l'objet et au but du Forum, sans avoir à justifier de telles décisions.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

- **Procédure de dépôt des candidatures :**

Les candidatures à l'Appel à Projets IA sont gratuites.

Les demandes doivent être soumises en remplissant un formulaire en ligne : <https://project.parispeaceforum.org/>

Le Comité de sélection n'examinera aucune candidature soumise en dehors de cette procédure.

Bien que les candidats puissent sauvegarder des versions provisoires de leur demande et revenir sur leurs formulaires de candidatures plusieurs fois, seules les demandes complétées et validées seront prises en considération. Toutes les questions obligatoires doivent être remplies pour que la demande puisse être soumise. Un accusé de réception confirmant le dépôt de la candidature sera adressé aux porteurs de projets par courriel.

Le Forum de Paris sur la Paix se réserve le droit de contacter les candidats pour demander toute information ou tout document complémentaire afin de les partager avec le Comité de sélection.

Une organisation peut déposer autant de candidatures qu'elle le souhaite à cet Appel à projets IA sous différents thèmes.

- **Langue de dépôt des candidatures :**

Le formulaire de candidature devra être rédigé dans l'une des deux langues du Forum : le français ou l'anglais.

Les candidatures reçues dans une autre langue ne seront pas examinées par le Comité de sélection.

- **Calendrier :**

Les demandes peuvent être soumises jusqu'au **07 octobre 2024 à 23h59 (heure de Paris)**.

La date de dépôt de la candidature n'affecte pas les chances de sélection du projet. Il est toutefois vivement recommandé de soumettre les candidatures au plus tôt. Les candidatures reçues après la date limite ne seront ni enregistrées ni examinées par le Comité de sélection.

- **Contact:**

Les candidats peuvent signaler toute **difficulté technique** liée à la procédure de dépôt à l'adresse suivante : project@parispeaceforum.org.

ARTICLE 5 – DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE DE SÉLECTION

- **Comité de sélection :**

Les candidatures que le Secrétariat permanent du Forum de Paris sur la Paix considère comme éligibles conformément aux dispositions des articles 3 et 4 du présent règlement seront examinées par un Comité de sélection composé d'éminents experts du domaine de l'IA. Les membres du Comité de sélection seront annoncés ultérieurement.

- **Calendrier :**

Les membres du Comité de sélection se réuniront pour choisir les projets présentées au Sommet à l'issue d'un processus de décision collégial en **novembre 2024**.

Tous les candidats seront d'abord informés par email, de la décision prise par le Comité de sélection en **décembre 2024**. Les projets sélectionnés seront également annoncés officiellement sur le [site du Forum de Paris sur la Paix](#).

Les membres du Secrétariat du Forum de Paris sur la Paix et du Comité de sélection ne répondront à aucune demande

d'information sur la procédure de candidature ou les résultats.

- **Critères de sélection :**

Le Comité de sélection évaluera **chaque candidature éligible** sur la base des critères suivants :

- **Qualité générale du projet**
 - Faisabilité et cohérence
 - Crédibilité et capacité
 - Impact
- **Pertinence du projet par rapport aux priorités et à l'approche du Forum de Paris sur la Paix et du Sommet pour l'action sur l'IA**
 - Universalité, pertinence mondiale ou internationale
 - Dimension d'approche coopérative et diversité des acteurs impliqués
 - Valeur ajoutée du projet (caractère innovant, nouveau ou unique)
 - Impact de la présentation du projet au Sommet pour l'action de l'AI

Le Comité de sélection fait aussi son choix en tenant compte de la **diversité géographique, fonctionnelle et thématique**, conformément aux priorités du Forum de Paris sur la Paix et du Sommet pour l'action sur l'IA.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DES PROJETS SÉLECTIONNÉS

Les porteurs de projets sélectionnés s'engagent à :

- **Respecter la procédure développée par le Forum de Paris sur la Paix** pour l'inscription des porteurs de projets, notamment en ce qui concerne le respect du calendrier :
 - Confirmer leur participation.
 - Communiquer les noms des représentants de projet qui assisteront à l'événement pendant toute sa durée. Les équipes de projet doivent refléter un équilibre paritaire.
 - Soumettre pour validation et production les éléments et visuels permettant la présentation du projet en amont et lors de l'événement.
- **Couvrir tous les frais liés à leur voyage à Paris** et pour la durée entière du Sommet.

Le Forum de Paris sur la Paix et le Sommet pour l'action sur l'IA **pourront faire bénéficier d'une bourse les porteurs de projets sélectionnés qui n'auraient pas la capacité de couvrir, directement ou par l'intermédiaire d'un financement extérieur, les frais liés à leur participation au Sommet.** Toute demande de soutien financier doit être pleinement justifiée, soumise conformément à la procédure qui sera communiquée après la sélection, et pourra couvrir les frais de voyage et/ou d'autres coûts liés à la participation. Le Forum de Paris sur la Paix ne peut en aucun cas garantir une réponse favorable à l'ensemble des demandes de soutien financier qui lui seront adressées.

Une priorité sera accordée aux demandes de soutien financier formulées par **des porteurs de projets adossés à des structures aux moyens financiers modestes, notamment ceux venus des pays du Sud,** et dont une participation au Forum représenterait une mobilisation importante de ressources financières.

Le Forum de Paris sur la Paix peut émettre, sur demande, une **lettre d'invitation** ayant vocation à soutenir la **demande de visa** de tout porteur de projet sélectionné et ayant confirmé sa venue au Sommet. Les porteurs de projets s'engagent à entreprendre les démarches relatives à leur demande de visa au plus tôt. Le Forum de Paris sur la Paix ne pourra être tenu responsable du refus d'une demande de visa par les autorités compétentes.